

## OBJECTIF

### MODERNISER ET SIMPLIFIER LES DEMANDES

La Carte Jeune Région et son site ([www.cartejeune.regionlmp.fr](http://www.cartejeune.regionlmp.fr)) vous facilitent les démarches avec une inscription unique.

### D'UN SIMPLE CLIC VOUS TROUVEREZ

- \* l'aide à la lecture
- \* l'aide à l'acquisition d'une licence sportive
- \* la bourse régionale de premier équipement (BRPE)
- \* l'OrdiLib'
- \* les aides au transport, hébergement, restauration (THR)

### DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT, LA CARTE VOUS SERVIRA À

- \* la restauration scolaire pour les lycées publics
- \* l'accès aux locaux, aux prêts d'ouvrages...

Vous pourrez profiter de "Bons Plans" pour vos loisirs en bénéficiant d'un accès à des événements sportifs et culturels régionaux.

Nouveau : un sticker **2016 2017** est fourni avec la carte

Sur présentation de la carte certaines enseignes peuvent octroyer des tarifs réduits !



La Carte Jeune Région est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional

## CARTE JEUNE REGION

Nous contacter : Appelez-nous au  
**03 87 75 73 33**



## POUR BIEN DÉCOLLER DANS LA VIE



PLUS D'INFOS SUR  
[www.cartejeune.regionlmp.fr](http://www.cartejeune.regionlmp.fr)

## MISSION

### FACILITER VOS DÉMARCHES POUR L'OBTENTION DES AIDES RÉGIONALES.

Les différents dispositifs régionaux en faveur des lycéens et apprentis de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées sont réunis sur un seul support :

#### La carte Jeune Région

Une carte à puce nominative avec photo qui va vous accompagner tout au long de votre scolarité ou de votre formation.

Et son site dédié :  
[www.cartejeune.regionlmp.fr](http://www.cartejeune.regionlmp.fr)



# CARTE JEUNE RÉGION

## PUBLIC

### SONT ÉLIGIBLES

Les lycéen-ne-s et apprenti-e-s inscrit-e-s dans un établissement situé dans l'un des départements suivants **09 / 12 / 31 / 32 / 46 / 65 / 81 / 82**

- \* Lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'état
- \* Établissement régional d'enseignement adapté
- \* Maison familiale et rurale
- \* Centre de Formation d'Apprentis (du niveau 5 au niveau 3 y compris le DCG à l'exception du DUT)
- \* Ecole régionale de la deuxième chance
- \* Association ASEI (Agir-Soigner-Eduquer-Insérer) pour les formations de second cycle, générales, technologiques et professionnelles, sous contrat avec l'état.

### BON À SAVOIR

Les jeunes résidant dans l'un des départements suivants **09 / 12 / 31 / 32 / 46 / 65 / 81 / 82**, inscrits en formation et à distance avec le CNED (centre national d'enseignement à distance) ou au CNPR (centre national de promotion rurale) bénéficient également de la Carte Jeune Région.

Les apprenti-e-s préparant un diplôme de l'enseignement supérieur (DUT, Licence Pro, Master, Ingénieur...) bénéficient des aides au Transport à l'Hébergement et la restauration. Ces aides sont accessibles via leur espace personnel à créer sur [www.cartejeune.regionlrmp.fr](http://www.cartejeune.regionlrmp.fr)

## OFFRE

Afin de renforcer la justice sociale, la Région a souhaité que certaines aides régionales soient modulées en fonction des ressources des familles.

Ainsi, le montant de l'aide varie selon :

**les ressources** pour la lecture, le sport, l'OrdiLib', les aides à l'Hébergement et la Restauration des apprenti-e-s,

**la formation** pour la bourse régionale de premier équipement

**le statut** pour le Transport des apprenti-e-s,

### PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

selon votre situation, certains éléments sont indispensables à l'obtention de votre carte :

- Une adresse mail
- Une photo d'identité
- Une copie de l'avis d'imposition le plus récent
- Une copie du livret de famille
- Un RIB pour les bénéficiaires de la BRPE et les apprenti-e-s
- Une copie du contrat de travail pour les apprenti-e-s

#### Pour les jeunes sous tutelle

- Une copie du jugement de tutelle ou attestation de placement

#### Pour les jeunes suivant un enseignement à distance

- Un justificatif d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie du certificat de scolarité pour l'année 2016-2017

## LES AIDES

\* l'aide à la lecture :

▶ à utiliser du **16 juin 2016 au 31 mai 2017**

\* l'aide à l'acquisition d'une licence sportive :

▶ à utiliser du **16 juin 2016 au 31 mai 2017**

\* la bourse régionale de 1<sup>er</sup> équipement (BRPE) :

▶ à utiliser du **3 octobre 2016 au 31 janvier 2017**

\* l'OrdiLib'

▶ à commander pour les lycéen-ne-s et les apprenti-e-s éligibles du **1er septembre 2016 au 31 décembre 2016**

▶ Alerte : Pour commander OrdiLib' vous devez être en possession de la Carte Jeune Région. La commande s'effectue sur le site [www.cartejeune.regionlrmp.fr](http://www.cartejeune.regionlrmp.fr) via votre espace personnel.

\* les aides spécifiques aux apprenti-e-s :

Transport, Hébergement, Restauration

▶ à utiliser du **17 août 2016 au 31 juillet 2017**

Le montant des aides est consultable sur le site : [www.cartejeune.regionlrmp.fr](http://www.cartejeune.regionlrmp.fr)

PLUS D'INFOS SUR  
[www.cartejeune.regionlrmp.fr](http://www.cartejeune.regionlrmp.fr)

## CALENDRIER

### 1 / EN JUIN

Rendez-vous dès le 16 juin 2016 sur [www.cartejeune.regionlrmp.fr](http://www.cartejeune.regionlrmp.fr) rubrique "demandez la Carte Jeune Région" et laissez-vous guider.

### 2 / QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

Une fois votre dossier validé vous recevrez dans les semaines suivantes une lettre comportant votre carte, votre identifiant et un sticker **2016 2017** à coller sur la carte en bas à gauche (côté recto).

### 3 / RDV EN SEPTEMBRE

Pour la commande OrdiLib' : il est nécessaire de compléter votre commande sur le site [www.cartejeune.regionlrmp.fr](http://www.cartejeune.regionlrmp.fr) en vous rendant d'un clic dans votre "Espace personnel".

